



Delai de preavis pour propriétaire au locataire URGENT

Par **camargue38**, le **03/08/2014** à **20:30**

Pourriez vous m'indiquer je vous prie le délai de preavis pour une location d'appartement vide et meublé que doit donner le propriétaire . à son locataire lorsqu'il y a de gros retards des loyers impayés. Le propriétaire souhaite me le relouer. Je vous remercie sincèrement pour toutes les infos que vous pourrez m'apporter.

Par **janus2fr**, le **04/08/2014** à **07:10**

Bonjour,
Si le bailleur veut juste donner congé à son locataire pour motif légitime et sérieux (plusieurs impayés), la procédure de congé est la même que pour les autres raisons (vente ou reprise), donc en meublé, préavis de 3 mois avant l'échéance annuelle, en vide préavis de 6 mois avant l'échéance triennale.
Sinon, le propriétaire peut aussi viser la résiliation du bail pour impayés. Il devra alors suivre la procédure (huissier) et saisir le juge pour qu'il prononce cette résiliation.

Par **HOODIA**, le **09/08/2014** à **09:56**

On peut se poser la question de savoir le bailleur souhaiterait vous le relouer ,en mettant en place la procédure longue et couteuse pour résilier le bail ?